

# TECHNICIEN D'HYGIENE DU MILIEU

## I- DEFINITION :

Conscient de l'importance de l'action d'hygiène dans la prévention des maladies et l'amélioration des conditions de vie de la population, le Ministère de la santé a décidé de former un personnel qualifié dans le domaine d'hygiène du milieu et ce depuis 1962.

L'hygiène est une partie de la médecine qui traite des milieux où l'Homme est appelé à vivre et de la manière de les modifier dans le sens le plus favorable à son développement. C'est aussi l'ensemble des règles et pratiques relatives à la conservation de la santé.

## II- CONDITIONS D'ACCES :

L'accès est ouvert aux étudiants titulaires d'un baccalauréat, série sciences expérimentales ou sciences mathématiques, ayant subi avec succès un concours comportant la présélection, l'épreuve écrite et un entretien.

## III- OBJECTIFS DE FORMATION :

Le programme de formation vise de préparer des futurs THM capable de :

1. Participer à la protection de l'environnement et à la prévention des maladies au sein des collectivités ;
2. Contrôler les conditions d'hygiène et de salubrité publiques ;
3. Surveiller et contrôler les facteurs qui influent ou sont susceptibles d'influencer défavorablement sur le milieu de vie de l'individu, de la famille et de la collectivité ;
4. Participer à l'information, l'éducation et la communication des collectivités en matière d'hygiène du milieu ;
5. Participer à l'encadrement des professionnels de santé.
6. Planifier les activités d'hygiène du milieu,
7. Appliquer la réglementation en vigueur.

## IV- PROGRAMME DE FORMATION :

### Le programme théorique et pratique:

Eléments du programme	Volume Horaire									TOTAL
	1 <sup>ère</sup> Année			2 <sup>ème</sup> Année			3 <sup>ème</sup> Année			
	TH	T.D	T.P	TH	T.D	T.P	TH	T.D	T.P	
<b>Préparation aux études du technicien d'hygiène du milieu</b>	20	--	--	--	--	--	--	--	--	20
Orientation	--	--	--	30	--	--	--	--	--	30
Méthodologie de travail	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<b>Système national de santé et programmes d'activités sanitaires</b>										
Système national de santé	20	--	--	--	--	--	--	--	--	20
Programmes d'activités sanitaires	--	--	--	20	10	--	--	--	--	30
<b>Sciences sociales et humaines</b>	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Psychologie	30	--	--	--	--	--	--	--	--	30
Sociologie	30	--	--	--	--	--	--	--	--	30
Communication	--	--	--	20	--	--	--	10	--	30
<b>Droit, Economie et Gestion</b>										
Droit	40	--	--	20	10	--	--	--	--	70
Economie	--	--	--	--	--	--	30	--	--	30
Gestion	--	--	--	20	20	--	--	--	--	40
Ethique professionnelle	20	--	--	--	--	--	--	--	--	20
<b>Sciences fondamentales</b>										
Mathématiques/statistiques appliquées	30	10	--	--	--	--	--	--	--	40
Démographie, Statistiques sanitaire	30	10	--	--	--	--	--	--	--	40
Physique	20	10	--	--	--	--	--	--	--	30
<b>Biologie appliquée à l'hygiène</b>										
Microbiologie	50	10	--	--	--	--	--	--	--	60
Parasitologie	30	10	10	--	--	--	--	--	--	50
Entomologie	30	10	10	--	--	--	--	--	--	50
Malacologie	10	10	--	--	--	--	--	--	--	20
Eléments de biochimie	20	10	--	--	--	--	--	--	--	30
Eléments de botanique.	30	--	--	--	--	--	--	--	--	30
Anatomie Physiologie	40	--	--	--	--	--	--	--	--	40
Nutrition	20	--	--	--	--	--	--	--	--	20
<b>Génie civil</b>										
Dessin et plans	20	50	--	--	--	--	--	--	--	70
Matériaux de construction	--	--	--	20	10	--	--	--	--	30
Résistance des matériaux de construction	--	--	--	20	10	--	--	--	--	30
Topographie	--	--	--	20	30	--	--	--	--	50
Hygiène de l'habitat et urbanisme	--	--	--	30	10	10	--	--	--	50
Eléments d'hydrogéologie	20	10	--	--	--	--	--	--	--	30
Météorologie	20	10	--	--	--	--	--	--	--	30
<b>Génie sanitaire</b>										
Chimie sanitaire	--	--	--	30	10	10	--	--	--	50
Les systèmes d'approvisionnement en eau de boisson	--	--	--	40	10	10	--	--	--	60

Approvisionnement en eau de boisson en milieu rural	--	--	--	20	20	20	--	--	--	60
Hydraulique	--	--	--	--	--	--	20	10	--	30
Contrôle et surveillance de l'eau de boisson	--	--	--	--	--	--	30	10	30	70
Evacuation des excréta et des eaux usées en milieu rural	30	10	10	--	--	--	--	--	--	50
Evacuation et traitement des eaux usées	--	--	--	40	10	10	--	--	--	60
Evacuation et traitement des déchets solides	30	10	10	--	--	--	--	--	--	50
<b>Epidémiologie et lutte contre les maladies transmissibles</b>										
Epidémiologie et maladies transmissibles	--	--	--	20	--	--	40	10	--	70
Lutte contre les insectes	20	10	20	--	--	--	--	--	--	50
Lutte contre les rongeurs	20	10	20	--	--	--	--	--	--	50
Lutte contre les mollusques	--	--	--	20	10	10	--	--	--	40
Prophylaxie internationale	--	--	--	--	--	--	50	10	--	60
Hygiène individuelle	20	--	--	--	--	--	--	--	--	20
Désinfection	--	--	--	20	10	20	--	--	--	50
<b>Eléments du programme</b>	<b>Volume Horaire</b>									
	<b>1<sup>ère</sup> Année</b>			<b>2<sup>ème</sup> Année</b>			<b>3<sup>ème</sup> Année</b>			<b>TOTAL</b>
	<b>TH</b>	<b>T.D</b>	<b>T.P</b>	<b>TH</b>	<b>T.D</b>	<b>T.P</b>	<b>TH</b>	<b>T.D</b>	<b>T.P</b>	
<b>Hygiène et salubrité des denrées alimentaires</b>										
Hygiène des denrées alimentaires	40	10	10	--	--	--	--	--	--	60
Contrôle et inspection	--	--	--	--	--	--	20	10	20	50
Technologie des industries alimentaires	--	--	--	30	10	10	--	--	--	50
<b>Hygiène des établissements publics</b>										
Hygiène scolaire et universitaire	--	--	--	--	--	--	20	10	--	30
Hygiène hospitalière	--	--	--	--	--	--	30	10	--	40
Hygiène industrielle	--	--	--	--	--	--	20	10	--	30
Hygiène des établissements touristiques	--	--	--	--	--	--	20	--	10	30
<b>Protection de l'environnement</b>										
Ecologie	--	--	--	--	--	--	20	--	--	20
Lutte contre la pollution de l'eau	--	--	--	--	--	--	20	--	--	20
Lutte contre la pollution du sol	--	--	--	--	--	--	10	--	--	10
Lutte contre la pollution de l'air	--	--	--	--	--	--	20	--	--	20
Lutte contre le bruit	--	--	--	--	--	--	10	--	--	10
<b>Action d'hygiène en cas de situations d'urgence</b>										
Mesures d'hygiène en situation d'urgence	--	--	--	--	--	--	--	20	20	40
Secourisme	--	--	--	--	--	--	10	20	--	30
<b>Les langues (Anglais, Terminologie)</b>	--	--	--	50	--	--	50	--	--	100
<b>Méthodologie de recherche</b>										
Recherche opérationnelle	--	--	--	20	20	--	--	--	--	40
Informatique	--	--	--	20	20	--	--	--	--	40
<b>TOTAL</b>	<b>690</b>	<b>200</b>	<b>90</b>	<b>510</b>	<b>220</b>	<b>100</b>	<b>420</b>	<b>130</b>	<b>80</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>980</b>			<b>830</b>			<b>630</b>			<b>2440</b>

## Le programme des stages:

Les lieux des stages	Volume Horaire			
	1ère A	2ème A	3ème A	Total
<b>Stage d'information:</b>				240
▪ Bureau municipal d'hygiène	120	--	--	120
▪ SIAAP	80	--	--	80
▪ Institut National d'Hygiène	40			40
<b>Stage d'initiation:</b>				320
▪ SIAAP	--	80	--	80
Institut National d'hygiène	--	40	--	40
▪ Hôpital	--	80	--	80
▪ ONEP et REDAL	--	40	--	40
▪ Abattoirs	--	40	--	40
▪ Bureau municipal d'hygiène (inspections sanitaires)	--	40	--	40
<b>Stage d'application:</b>				480
Bureau municipal d'hygiène (niveau périphérique)	--	--	180	180
▪ Contrôle sanitaire aux frontières	--	--	60	60
▪ Stage rural	--	--	120	120
▪ Camps et colonies de vacances	--	--	80	80
▪ Stage optionnel*			40	40
<b>Applications pratiques et recherche</b>	80	40	60	180
<b>Visites documentaires et d'étude</b>	20	30	50	100
<b>TOTAL</b>	<b>340</b>	<b>390</b>	<b>590</b>	<b>1320</b>

\* Au choix de l'étudiant et se déroule au niveau des services de collaboration dans le domaine d'hygiène du milieu.

## Compléments de formation :

Activités	Volume Horaire			
	1ère A	2ème A	3ème A	Total
▪ Application pratique et recherche	80	40	60	180
▪ Visites documentaires	20	30	50	100
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>70</b>	<b>110</b>	<b>280</b>

## V- CHAMPS D'EXERCICE PROFESSIONNEL :

Après l'obtention du diplôme d'Etat le THM peut travailler dans :

### Secteur Publics :

#### Ministère de la santé publique :

- Division de l'hygiène du milieu ;
- Division de la santé scolaire et universitaire ;
- INH (laboratoire d'entomologie) ;
- animateur d'hygiène du milieu au niveau du SIAAP ;
- Contrôle sanitaire aux frontières (ports et aéroports) ;
- Au niveau de la C/S ;
- Hôpital (Bureau d'hygiène hospitalière).

Collectivités locales : Bureaux communaux d'hygiène.

Services des FAR, Gendarmerie Royale, Marine Royale.

Secteur privé : Sociétés de désinfection, désinsectisation et de dératisation.

## VI- PROFIL DE COMPETENCE :

Les différentes activités relatives au profil du THM sont :

Le THM est appelé à contrôler et à surveiller :

- L'approvisionnement en eau de boisson ;
- Les systèmes et installations d'évacuation des eaux usées ;
- Les méthodes de collecte et d'évacuation des ordures ménagères, fumier et autres déchets industriels ;
- Le lait et les denrées alimentaires depuis la production jusqu'à la consommation ;
- La salubrité de l'habitat, les lieux publics, établissements industriels et commerciaux ;
- La lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles ;
- La lutte contre le bruit, la pollution du sol, de l'air et de l'eau ;
- La désinfection des lieux publics et agroalimentaires ;

- Les activités d'hygiène hospitalière ;
- Les activités d'hygiène scolaire et universitaire ;
- Les activités d'hygiène en situation d'urgence.
- Appliquer la réglementation en vigueur en matière d'hygiène du milieu.

De même le THM est appelé à contribuer activement aux activités suivantes :

- Elaborer, exécuter et évaluer les activités d'hygiène du milieu ;
- Superviser et coordonner les activités convenues dans le cadre du plan commun d'action provincial en matière d'hygiène au niveau des bureaux communaux d'hygiène ;
- Coordonner avec le laboratoire d'épidémiologie et d'hygiène du milieu ;
- Planifier, programmer et gérer les ressources ;
- Etudier les dossiers techniques portant sur la santé et l'environnement ;
- Réaliser les investigations des enquêtes épidémiologiques, des constats et des études ;
- Instruire les plaintes en matière d'hygiène ;
- Participer aux travaux des commissions intersectorielles ;
- Participer à la formation des stagiaires et le personnel de santé en matière de santé et d'environnement ;
- Tenir un système d'information sur l'état de l'hygiène du milieu ;
- Elaborer périodiquement les rapports sur l'état de l'hygiène ;
- Collaborer avec l'équipe sanitaire et les agents d'autres départements ou organismes ;
- Eduquer la population en matière d'hygiène du milieu.